

RÈGLEMENT CYCLOSPORTIVE LA JALABERT

LA MAZAMETAINE

20 SEPTEMBRE 2026

Le règlement est rédigé en langue Française.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte les documents soumis dans d'autres langues que la langue du règlement si la traduction demandée n'est pas fournie, est incomplète ou invalide.

Description de la manifestation

La Cycloportive « Jalabert » est une manifestation sportive du cyclisme pour tous sur voie publique et/ou privative. Elle se déroule le dimanche 20 septembre 2026

Elle se compose d'épreuves cyclistes chronométrées :

- La Laurent : Chronométrée : 124kms 2302D+..... départ à 8h15
- La Nicolas : Chronométrée : 91 kms 1486D+..... départ à 8h30
- La Gravel : Chronométrée 65kms 1415D+..... départ 8h45

- Tous les départs seront donnés Avenue Albert Rouvière à Mazamet – Devant le Jardin des Promenades
- Les arrivées de « la Laurent- la Nicolas- La Gravel » se feront Avenue Albert Rouvière – Devant le Jardin des Promenades.
- Chaque inscription donne droit à un repas à la fin de l'épreuve.
- « La Jalabert » fait l'objet de toutes les demandes préalables d'autorisation aux autorités compétentes.
- « La Jalabert », est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme par le club de l'UV Mazamet

Réglementation et obligations

Code de la route : Les routes de la Jalabert sont partiellement ouvertes à la circulation durant toute la durée de la manifestation, notamment en contre sens de l'événement. Les voitures suiveuses particulières ou de club sont interdites pendant l'épreuves sous peine d'exclusion immédiate.

Participer à une épreuve cycliste de masse sur voie publique implique pour chaque concurrent de **se conformer au code de la route** ainsi qu'aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux dans la traversée des communes. Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

La participation à la Jalabert est conditionnée

À l'usage d'un vélo de route conforme aux préconisations du règlement de la FFC en bon état de marche adapté à la pratique cycloportive.

Au port obligatoire du casque en bon état et ayant moins de 5 ans durant toute la durée de l'épreuve.

Seront autorisés à participer :

À la Laurent les personnes ayant 17 ans dans l'année (nés à partir de 2009, Catégorie FFC U19)

À la Nicolas les personnes ayant 15 ans dans l'année (nés à partir de 2011, Catégorie FFC U17)

À la Gravel les personnes ayant 15 ans dans l'année (nés à partir de 2011, Catégorie FFC U17)

Certificat médical

La pratique en compétition aux épreuves chronométrées à l'occasion de la Jalabert est autorisée :

Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence FFC permettant la compétition.

Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence de non compétition délivrée par la FFC (ne comportant pas l'indication certificat médical), sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.

Aux majeurs non licencié(e)s à la FFC, sur présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de 1 an.

Aux majeurs titulaires d'une licence de compétition d'une autre fédération, liée à la pratique du cyclisme, la présentation de la licence comportant la mention « Certificat Médical » sera suffisante.

Les titulaires d'une licence F.F.C.T ou F.F.V. (Fédération Française de Cyclotourisme) sont considérés comme des non licenciés.

Les coureurs non licenciés FFC pourront souscrire à une assurance d'un montant de 3 euros pour bénéficier des mêmes assurances qu'un coureur licencié.

Lutte antidopage

Un contrôle antidopage pendant la Jalabert peut être diligenté par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les sportifs désignés doivent se soumettre aux opérations de contrôle (examens médicaux cliniques et prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites)

Les contrôles donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux qui sont transmis à l'agence et à la fédération intéressée. Un double en est laissé aux parties intéressées.

Respect de l'environnement

L'environnement se doit d'être respecté. Le jet de tout objet, récipient, emballage, document, papier ou détritux est strictement interdit. Les participants sont tenus de conserver leurs déchets d'emballage dans la poche de leur maillot durant toute la durée de l'épreuve et de les déposer dans les poubelles installées par l'organisateur à l'arrivée ou sur les lieux de ravitaillement. En cas d'infraction, le participant sera passible de sanction.

Assurances, Dommage et Responsabilités matériel

Les participants de leur côté, sont tenus d'être personnellement assurés pour leurs propres dommages et responsabilités matériels. Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol.

La Gravel – La Mazamétaine

L'organisateur recommande l'usage d'un vélo de Gravel ou de Cyclo-cross

Les VTT et VAE sont autorisés pour l'épreuve,

(Pas de classement pour les VAE)

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements suivants :

- Port du casque à coque rigide
- Trace GPX sur le compteur
- Une pompe à vélo, chambre à air de rechange ou bombe anti crevaison
- Un téléphone portable en pleine charge avec les numéros d'urgence enregistrés

Le parcours Gravel n'est pas permanent, il est constitué en partie de terrains privés pour lequel l'organisateur a obtenu une autorisation ponctuelle de passage.

Il est interdit de s'écarter du parcours initialement prévu.

Le respect de l'environnement et des espaces naturels traversés est de rigueur,

Le tracé sera dévoilé quelques jours avant l'épreuve.

Chronométrage et classements

Les parcours de « la Laurent », de « la Nicolas » et de « la Gravel » sont chronométrés par un système électronique. La détection se fait à l'aide d'une plaque de cadre (à fixer à l'avant du guidon) sur laquelle est intégrée une puce.

Seront récompensés :

Les 3 premiers Hommes au scratch de « la Laurent », de « la Nicolas » et de « la Gravel »

Les 3 premières Dames au scratch de « la Laurent », de « la Nicolas » et de « La Gravel »

Le premier Homme et la première Dame de chaque catégorie de « la Laurent », de « la Nicolas » et de « La Gravel »

DAMES	HOMMES
F1 : 17-34	M1 : 17-34
F2 : 35-39	M2 : 35-39
F3 : 40-44	M3 : 40-44
F4 : F45-49	M4 : F45-49
F5 : 50-54	M5 : 50-54
F6 : 55-59	M6 : 55-59
F7 : 60-64	M7 : 60-64
F8 : 65-69	M8 : 65-69
F9 : 70+	M9 : 70+
Handisport FFC	Handisport FFC

Droit à l'image

Tout participant aux épreuves de « la Jalabert » autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants-droits tel que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Tout désaccord doit être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

CNIL

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'épreuve, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour assurer le parfait traitement de leur participation à l'épreuve et pour personnaliser la communication.

Modification – Annulation de l'épreuve

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle. Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. Aucun remboursement ne sera effectué.

Désistement – Absence – Annulation

- Les demandes d'annulation avant la date de la manifestation concernent les motifs réels et sérieux (incapacités médicales, cas de force majeure). Elles donnent lieu à remboursement. La demande doit être faite par écrit et sur présentation d'un justificatif réel.
- En cas d'empêchement d'un participant, celui-ci peut substituer son inscription à une autre personne ayant le même profil ; sous condition que l'organisateur ait été préalablement prévenu. Le participant remplaçant devra respecter les conditions de participation et remplir un dossier d'inscription.
- En cas d'annulation de notre cyclo sportive 2026 complète ou partielle, remboursement ou report de votre inscription au choix, déduction faite des frais bancaires.
- En cas de jauge imposée par les autorités, priorité sera donnée aux inscrits dans l'ordre d'arrivée des inscriptions par date et heure.